

CLAIMS PROCEDURES FOR POINT OF SALE (POS) CLAIMS TRANSMISSIONS

INTRODUCTION - Point of Sale (POS) is an online real-time claims adjudication system. By submitting claims through POS you can save time and money. With POS you don't have to manually complete claim forms for every prescription filled. Once the claim is entered through POS, you know immediately whether the claim will be paid.

CLAIM SUBMISSIONS - Pharmacies can submit Medavie Blue Cross claims through the POS system for a period of three (3) months from the time of dispensing.

CLAIM REVERSALS - If a claim is transmitted incorrectly, the claim may be reversed. The reversal function allows the pharmacy to void the original entry. Then, if necessary, a corrected claim may be re-transmitted. Pharmacies can submit Medavie Blue Cross reversals through the POS system for a period of three (3) months from the time of dispensing.

SUBMITTING COMPOUNDS - All claim submissions for compounds must indicate the DIN of the eligible therapeutic ingredient. If the DIN is not indicated, or the ingredient is not an eligible benefit, the claim will not be paid. Any products not appearing on the Medavie Blue Cross benefit lists will be rejected. Eligible benefits will be determined by Medavie Blue Cross based on the appropriate benefit lists.

Pharmacies using **CPhA Version 3**, can submit claims through POS using the following CPhA standard:

Example: DIN/GP/PIN# **Unlisted Compound**

> 00012386 (Betnovate) Appropriate CPhA code from 1 to 9

When submitting a claim for a compound mixture, please use the appropriate CPhA standard code for the corresponding mixture.

Unlisted Compound Code	Description
0	Compounded topical cream
1	Compounded topical ointment
2	Compounded external lotion
3	Compounded internal use liquid
4	Compounded external powder

Unlisted Compound Code	Description
5	Compounded internal powder
6	Compounded injection or infusion
7	Compounded ear/eye drop
8	Compounded suppository
9	Compounded other

CPHA VERSION 3 RESPONSE CODES - Response Codes follow the CPhA response codes. For an explanation of these codes please refer to the CPhA Version 3 Pharmacy Claim Standard for further information. If you do not have a copy of the CPhA Pharmacy Claim Standard, you may wish to contact:

CANADIAN PHARMACISTS ASSOCIATION

1785 Alta Vista Drive Ottawa, ON K1G 3Y6

Tel: 1-800-917-9489 or 613-523-7877

Fax: (613) 523-0445 www.pharmacists.ca

PAYMENT SUMMARY - Payments for eligible products are made directly to the pharmacy every two weeks. A payment summary reconciliation will accompany all provider payment cheques.



MARCHE À SUIVRE POUR LA TRANSMISSION DE DEMANDES DE RÈGLEMENT PAR LE POINT DE VENTE (PDV)

INTRODUCTION - Le Point de vente (PDV) est un système d'analyse des demandes de règlement en direct et en temps réel. En soumettant des demandes de règlement par le PDV, vous pouvez épargner temps et argent. Grâce au système PDV, vous n'avez pas à remplir manuellement les formulaires de demande de règlement pour chaque ordonnance remplie. Une fois la demande entrée dans le système PDV, vous savez en quelque secondes si la demande sera payée.

SOUMISSION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT - Les pharmacies peuvent soumettre des demandes de règlement à Croix Bleue Medavie au moyen du système PDV pendant une période de trois (3) mois suivant la date du service.

ANNULATION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT - Lorsqu'une demande de règlement est transmise incorrectement, la demande de règlement peut être annulée. La fonction d'annulation permet à la pharmacie d'annuler l'entrée originale. Ensuite, si cela s'avère nécessaire, une nouvelle demande de règlement corrigée peut être transmise. Les pharmacies peuvent soumettre des annulations à Croix Bleue Medavie au moyen du système PDV pendant une période de trois (3) mois suivant la date du service.

SOUMISSION DE COMPOSÉS - Toutes les demandes de règlement soumises pour les composés doivent préciser le DIN de l'ingrédient thérapeutique admissible. Si le DIN n'est pas précisé ou que l'ingrédient n'est pas un service assuré admissible, la demande de règlement ne sera pas payée. Tous les produits n'apparaissant pas sur les listes de produits assurés par Croix Bleue Medavie seront rejetés. Les produits assurés admissibles seront déterminés par Croix Bleue Medavie selon les listes de produits assurés pertinentes.

Les pharmacies qui utilisent la version 3 de l'APC peuvent soumettre leurs demandes de règlement au moyen du système PDV en se basant sur la norme de l'APC suivante :

Exemple: No de DIN/GP/NIP Composé ne figurant pas sur la liste 00012386 (Betnovate) Code pertinent de l'APC entre 1 et 9

Lorsque vous soumettez une demande de règlement pour un produit composé, veuillez vous servir du code pertinent au mélange correspondant de l'APC.

Code de composé ne figurant pas sur la liste	Description	Code de composé ne figurant pas sur la liste	Description
0	Crème topique composée	6	Injection ou infusion composée
1	Onguent topique composé	7	Gouttes pour les yeux /oreilles
2	Lotion externe composée		composées
3	Liquide pour usage interne composé	8	Suppositoire composé
4	Poudre externe composée	9	Autre produit composé
5	Poudre pour usage interne composée		

CODES DE RÉPONSE DE LA VERSION 3 DE L'APC - Les codes de réponse suivent les codes de réponse de l'APC. Pour obtenir une explication de ces codes, veuillez consulter les normes sur les demandes de règlement pour les pharmacies de l'APC, version 3. Si vous n'en avez pas une copie, vous pouvez communiquer avec l'association à l'adresse suivante :

Association des pharmaciens du Canada

1785, promenade Alta Vista Ottawa (Ontario) K1G 3Y6

Tél.: 1-800-917-9489 ou 613-523-7877

Téléc.: 613-523-0445 www.pharmacists.ca

RELEVÉ DU PAIEMENT - Les paiements pour les produits admissibles sont versés directement à la pharmacie toutes les deux semaines. Un rapprochement du relevé du paiement accompagnera tous les chèques envoyés au fournisseur.

